

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ABEILLE MEDICALE

Journal de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal,
de l'Hôpital Hôtel-Dieu, de la Maternité Ste. Pélagie
et des Dispensaires.

THS. E. D'ODET D'ORSONNENS, M.D., *Rédacteur-en-chef.*

Vol. I.

NOVEMBRE 1879.

No. 11.

La science et l'honnêteté en médecine.

Probus doctusque sit medicus, a dit le grand Boerhaave. Cet axiôme qui était vrai au commencement du dix-septième siècle l'est encore à la fin du dix-neuvième. Depuis Boerhaave, plusieurs générations de médecins sont passées sur la terre, et il a été parfois nécessaire d'émettre ce principe, et de le rappeler à la mémoire des médecins emportés par les passions mauvaises. Ce principe, il faut encore l'énoncer aujourd'hui pour en faire bénéficier quelques esprits malveillants. "Il ne suffit pas pour le médecin d'être savant, il lui faut en outre être honnête. *Probus doctusque sit medicus.*"

Il est vraiment pénible d'avoir à rappeler un axiôme aussi vrai; nous regrettons de voir fouler aux pieds un principe fondamental de la société; mais les circonstances sont telles que nous devons obéir à notre devoir.

Et d'abord que faut-il entendre par *honnêteté* ?

C'est ce sentiment de vertu qui sied aux âmes bien nées, et qui consiste en ce que la conduite, les paroles et les actions de l'homme soient bien réglées suivant la lumière de la raison.

L'honnêteté doit résider dans les sociétés comme dans les individus. De même que les personnes honnêtes fuient avec le plus grand soin le dérèglement de leurs passions ; de même c'est un devoir pour une société de s'opposer à tout ce qui la porte à l'excès et au désordre. Aussi ne faut-il jamais sacrifier l'honnêteté à son utilité, mais bien son utilité propre à l'honnêteté. Ce sentiment a sa racine dans le cœur et se manifeste par la parole et les actes ; c'est la source d'une satisfaction intérieure qui remplit les âmes bien nées de joies ineffables. Aussi, est-ce avec raison que Sénèque a dit : " L'homme qui place tout son bien dans les limites de l'honnêteté possède en lui-même le vrai bonheur."

J'ai dit que les sociétés devaient être honnêtes autant et dans le même sens que les individus.

En effet, qu'est-ce qu'une société ?

On peut la définir avec Taparelli : " l'accord et l'action unanime de plusieurs hommes pour atteindre une fin commune." *Essai théorique de droit naturel*. Liv. VIII, chap. II, page 387.

" 304. Ainsi, toutes les fois que plusieurs être moraux dirigés par une même vérité, se trouvent moralement forcés de tendre ensemble vers l'acquisition d'un même bien, on peut dire qu'il y a entre eux une vraie unité, une vraie société." *Essai théorique de droit naturel*. Liv. II, Chap. I, page 168.

D'après cette définition, on peut entendre par société une personne morale et fictive, dont la ligne de conduite ne doit pas s'écarter des règles assignées par le Créateur. Toute société de même que tout individu, est soumise à cette sentence de l'Écriture : *Diverte a malo et fac bonum*. Or, le premier bien à faire d'une manière absolue, et dont dépend tout autre bien, est le bien honnête. Pour une société, comme pour l'individu, la première règle des mœurs peut donc s'énoncer : " vis d'une manière honnête."

Ces principes s'appliquent aussi aux corporations, puisque :

" 352. Toute corporation légalement constituée forme une personne fictive ou morale dont l'existence et la successibilité

sont perpétuelles, ou quelquefois pour un temps défini seulement, et qui est capable de certains droits et sujette à certaines obligations.”

“ 353. Les corporations sont constituées par actes du Parlement, par charte royale ou par prescription.” *Code Civil du Bas-Canada*.

Les sociétés doivent donc être réglées par les mêmes règles d'honnêteté qui dirigent la conduite des individus.

Et d'abord les individus de même nature doivent, dans leurs relations mutuelles, s'unir et travailler ensemble à la réalisation des desseins que Dieu veut accomplir par eux.

Il en est de même pour les sociétés.

Voici ce qu'affirme un publiciste éminent de nos jours :

“ 1252.....

Toute société, dans ses rapports avec une autre société, doit vouloir le bonheur de cette société, et par conséquent, elle ne peut jamais exiger de ses propres membres une chose qui puisse causer du dommage à cette société ou violer ses droits.” *Essai théorique de droit naturel*, par le R. P. Taparelli d'Azeglio, S. J. Liv. VI, chap. II, page 10.

Quels sont donc les devoirs qu'ont les sociétés les unes envers les autres, dans leurs relations mutuelles ?

Quelles sont les obligations qu'exige l'honnêteté en ces circonstances ?

Le premier des devoirs, la première des obligations est la vérité. Cette vérité doit provenir, non pas seulement de la société et de la corporation en tant que personne morale et fictive, mais encore de tous et de chacun des individus qui composent cette société ou cette corporation.

Or, lorsqu'un avocat officieux ou officiel d'une cause écrit des diatribes et remplit ses pages de faussetés sur le compte d'une institution, on doit en attribuer la responsabilité aux promoteurs de cette cause, qui d'un côté l'encouragent par leur silence, et de l'autre colportent son pamphlet.

Or, lorsque, dans un discours officiel, pour servir les intérêts d'une cause, on passe sous silence ou l'on omet de bon

gré certains faits qui auraient jeté tout un autre jour sur la question, alors on doit rendre responsable la société qui autorise un tel manque de bonne foi.

Nous ne pouvons résister au désir de citer les paroles mêmes d'un écrivain judicieux et honnête :

“ 366. Et d'abord, nous devons la vérité à l'intelligence de nos semblables ; de là l'obligation de leur dire la vérité, le devoir de la *véracité* ; et cette obligation est d'une extrême importance, car la société toute entière repose sur l'accomplissement de ce devoir.

.....
 “ Ainsi, la *véracité* ou la conformité du signe et de l'idée est le premier lien extérieur de la société, comme le mensonge, qui détruit cette conformité, tend aussi à détruire le lien social, à rendre impossible l'union des esprits qui ne peuvent savoir ce que les autres pensent, à moins que leur langage ne soit l'expression fidèle de leur pensée.”

“ 367.....
 “ 368 La nature intime du vrai confirme encore le devoir naturel de la *véracité* ; la vérité est pour l'homme la source et le canal de tous les autres biens ; car si la lumière de la vérité vient à lui manquer, comment pourra-t-il se guider dans toutes ses affaires, se conduire en toutes ses actions ? Au milieu des rapports si variés et si multiples de la société, dans la complication des affaires, des intérêts, des desseins qui se combinent et se croisent en tous sens, comment pourra-t-il acquérir la prudence, éviter les périls, parvenir à son but, si la parole n'est plus l'expression de la pensée ?

“ Ainsi, la nature même de la vérité nous montre l'importance même de ce devoir et de ce droit ; manquer à la *véracité* est donc toujours une *faute* et une *injustice* à l'égard de nos semblables.”

“ 369. Cette injustice est d'autant plus grande que le *dommage* qu'on leur cause est plus considérable et qu'ils ont plus de motifs de compter sur notre *véracité*.” *Taparelli, Ibid, page 208 et suiv.*

Mais dans quel but manque-t-on à la *véracité* ?

Quel avantage peut-on trouver à ne pas être honnête ?

Pourquoi sacrifie-t-on ainsi l'honnêteté ?

Ne serait-ce pas par hasard pour en retirer quelque profit, pour sa propre utilité ?

Examinons les faits et jugeons.

L'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal existait depuis trente-cinq années ; elle avait toujours joui de la confiance publique ; elle avait toujours eu l'approbation de son Evêque, mais sa faute, sa très-grande faute était de prospérer et de porter ombrage à une institution rivale.

En fallait-il plus pour exciter l'envie ?

En fallait-il plus pour en ressentir une tristesse délétère ?

Qu'est-ce en effet que l'envie ?

“*Invidia est tristitia de alterius bono, prout illud est diminutivum propriae excellentiae, ita ut haec directe sit contra charitatem ; haec enim gaudet de bono proximi, quod invidia destructum optat, vel non destructum dolet. (Theologia moralis Beati A. M. De Ligorio, Vol IV, Page 372.)*”

“L'envie est la tristesse d'âme que l'on ressent pour les succès d'autrui, qui diminuent notre propre excellence, en sorte qu'elle est directement contre la charité ; celle-ci en effet se réjouit du bien du prochain, bien que l'envie désire voir détruit, ou dont elle déplore l'existence.”

Aussi, pour surmonter cette tristesse, tous les moyens ont-ils été et sont-ils bons.

On a dénigré l'Ecole.

On a dénigré ses professeurs.

On a porté atteinte à leur réputation privée et publique.

Rien n'a pu retenir dans ces tentatives de dénigrement ces personnes qui voulaient parvenir à tous prix et par tous les moyens.

Mais nous ne savons trop comment ces gens si honnêtes, ces gens si vertueux, ces gens si religieux mettent en pratique ce principe de Théologie :

“*Certum est quod, si honor publice sit ablatu per contumeliam, publice etiā restitui debet coram illis, qui des honorationi praesentes fuerunt, vel saltem per modum, quo satisfactio de facili ad ipsorum notitiam pervenire possit.*” *St. A. M. De Ligori, Ibid., Vol III Page 422.*

“Il est certain que, si on enlève publiquement l'honneur par la calomnie, on doit aussi le rendre publiquement, en présence de ceux qui furent présents à la déconsidération, ou au

moins de manière que la satisfaction puisse facilement parvenir à leur connaissance.”

Il s'est trouvé dans la ville de Montréal des personnes douées d'assez de bonhomie pour couvrir de leur patronage ces gens doués d'une *honnêteté si éminente*.

Même, nous connaissons un certain Abbé qui est allé jusqu'à faire de la cabale en faveur de ces individus ; car nous ne pouvons qualifier d'un autre mot la conduite peu digne qu'il a tenue en cette circonstance.

Or, nous le demandons, si ce dénigrement de la réputation des professeurs de l'Ecole de Médecine, si ce cabalage indigne de la part de cet Abbé ont causé quelque dommage pécuniaire à notre Institution, que doivent faire alors des gens qui veulent mériter d'être reconnus comme honnêtes.

Laissons la parole à St. Alph. de Liguori.

“Ex data responsione patet, teneri ad restitutionem eos qui intulerunt injuriam damnosam *St Liguori*, Liv III No. 556.

“ Il est évident, d'après cette réponse, qu'ils sont tenus à la restitution ceux qui ont porté une injure dommageable.”

Cependant, on ne s'est pas contenté de manquer de véracité, de dénigrer les réputations et de cabaler les étudiants, mais encore on a voulu dépouiller notre Ecole des privilèges qu'elle s'était acquis par trente-cinq années de travaux.

En ce point encore on a manqué d'honnêteté.

“ 374. Ne pas enlever aux autres le bien qu'ils possèdent, est pour nous un devoir *négatif* qui nous défend de mettre nos semblables dans l'impossibilité de jouir des bienfaits de l'ordre, ou de leur rendre plus ou moins difficile la véritable perfection de l'homme dans cette vie.” (*Taparelli, Ibid, p. 213.*)

Ces privilèges que l'Ecole de Médecine avait acquis à l'Hôtel-Dieu, à la Maternité Ste Pélagie et dans les Dispensaires étaient sa propriété, puisqu'elle avait le contrôle médical absolu de ces Institutions. Or, on a mis en usage tous les moyens pour dépouiller l'Ecole de ses privilèges, de ses droits et de sa propriété. Ces droits et cette propriété de l'Ecole lui étaient acquis.

Citons quelques passages de " l'Essai de Droit Naturel par le R. P. Taparelli d'Azeglio, S. J. pour démontrer ce droit de propriété que possédait l'Ecole, droit de propriété d'où résulte nécessairement le droit d'exclusion.

" 400. Le droit d'user de certaines choses, c'est-à-dire de les prendre, de les altérer, de les consommer, en un mot ce droit de les *posséder* est en même temps le droit d'en exclure les autres ; il l'est en vertu de l'indépendance personnelle, en vertu de ce droit qui rend l'homme, par lui-même et en tant qu'homme, indépendant de tout autre.

" 401. De là vient qu'il ne peut être injustement privé des moyens qui lui sont nécessaires pour se procurer son vrai bien : du droit à la conservation et du droit à l'indépendance résulte nécessairement le droit d'*exclusion* ; ayant droit à ma *conservation* j'ai droit aux moyens, et, les ayant en ma *possession*, mon *indépendance* individuelle rend cette possession *exclusive*.

" 403. L'expérience vient confirmer cette démonstration *rationnelle* du droit de propriété, que nous avons tiré de la nature même de l'homme et de la propriété.

.....
 " 406. Le droit de propriété est donc un droit *naturel*, quand il s'agit des moyens de se conserver la vie ; mais ce droit s'étend-il aussi naturellement aux fonds d'où ces moyens proviennent ? Et d'abord, il est évident que le fruit de mon travail personnel m'appartient en toute propriété : comme homme, je ne puis être astreint au service d'autrui ; entre égaux, il n'y a pas de raison pour que l'un serve et que l'autre soit servi : j'ai donc droit au fruit de mon travail, car mon travail c'est moi-même, et son produit est comme une partie de moi-même, puisque l'effet est enfermé dans la cause et en dépend. Celui qui m'enlève le fruit de mon travail, m'arrache donc ce qui m'appartient ; et, à ne considérer en nous que la nature humaine d'une manière abstraite, il me le prend sans aucun droit." (Taparelli, *Ibid*, page 227).

N'est ce pas un des Professeurs de l'Ecole, M. le Dr. Trudel, et plus tard l'Ecole elle-même qui ont contribué dans une grande mesure à l'établissement de la Maternité St^e. Pélagie. Si donc, le fruit du travail personnel appartient en toute propriété à celui qui le fait, sur quel droit peut-on s'appuyer pour priver l'Ecole des avantages qu'elles avait acquis dans cette Institution.

Mais sur quoi donc s'appuyait-on pour vilipender ainsi l'École de Médecine, pour envier sa prospérité et pour s'efforcer de la dépouiller de ses privilèges ?

Mr. le Dr. E. P. Lachapelle nous le dit : *Avec l'appui de l'autorité ecclésiastique !*

Quoi ! de l'autorité ecclésiastique !

Pour répondre à cette objection, nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons publié à ce sujet dans notre dernier numéro.

En résumé, que peut et que doit exiger l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal pour l'agression injuste dont elle a été victime, et pour les dommages qu'elle a pu subir.

Certainement il doit y avoir une justice et des principes de justice pour cette Institution comme pour les autres.

Nous avons droit à vivre, et nous voulons vivre, nous voulons défendre nos droits. On nous a causé préjudice ; que ne sommes-nous pas en droit d'exiger de ceux dont nous voudrions pouvoir dire : *Probi doctique sunt medici.*

Nous laissons la solution de cet article à notre excellent ami le R. P. Taparelli d'Azeglio, S. J.

“ 386. Et d'abord, quand l'agression est injuste, contraire à l'ordre, la défense sera juste et conforme à l'ordre ; car celui qui est injustement attaqué possède deux droits : il peut conserver sa vie et la défendre, c'est-à-dire que, pour conserver sa vie, il peut anéantir les efforts de son adversaire ; ces droits sont conformes à l'ordre. L'injuste agresseur a bien le droit de conserver sa vie, mais il n'a pas celui de repousser la résistance qu'on lui oppose ; car l'agression étant contraire à l'ordre et à la raison, ne peut donner à celui qui la commet un droit, un pouvoir fondé sur l'ordre et la raison. Le droit de l'agresseur est donc évidemment inférieur à celui de sa victime.” *Taparelli Ibid.*, Page 218.

“ 606. Ainsi, une action injuste qui cause du dommage à autrui peut enchaîner le droit d'indépendance de celui qui la commet, et par conséquent le rendre inférieur au droit d'autrui ; et dans ce cas, celui qui a été lésé, pourra quelquefois obliger l'autre à former avec lui une société déterminée, si de cette société doit dépendre sa sûreté ou son bien-être qui ont été mis en danger par une action injuste.” *Taparelli, Lib III. Ch. I page 366.*

LA ST. LUC

Le 21 Octobre dernier, l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal célébrait sa fête patronale.

On sait que, depuis longtemps, cette Institution a été placée sous le patronage et la protection de St. Luc.

En conséquence, tous les Professeurs et les Etudiants de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal ont assisté en corps à une messe solennelle, célébrée dans la chapelle de l'Hotel-Dieu, pour demander au Ciel de répandre ses bénédictions sur leurs travaux, leurs études et la session qui commence.

Le célébrant était le Révd. M. le chanoine Lussier, Chancelier Episcopal et curé de St. Henri des Tanneries.

Diacre : Révd. M. Brissette, curé, de St. Timothée.

Sous-Diacre : Révd. M. Z. Racicot, aumonier du Bon-Pasteur.

On remarquait dans le chœur Monseigneur de Birtha ; Mgr. Désautels, curé de Varennes et Mgr. Vinet ; MM. les chanoines Plamondor, Mongeau et Dufresne ; les RR. PP. Cazeau et Turgeon, S. J., le Révd. Jos. Toupin S. S., les Révds. MM. G. Lamarche, curé de St. Bruno, J. N. Maréchal, curé de Notre-Dame de Grâce, J. Rochette, curé du Sault-au-Récollet, L. Lavallée, curé de St. Vincent de Paul de Montréal, C. Dozois, curé de St. Jean-Baptiste, J. Perreault et F. X. Bourbonnais, anciens curés, J. Lauzon, aumônier de la prison Ste. Marie, les Révds. MM. Jos. Charette, vicaire de St. Vincent de Paul, J. P. B. Beauchamp, vicaire de Notre-Dame de Grâce, J. B. Bourget, vicaire du Sacré-Cœur ; S. Lonergan, Aubry et O'Connor, etc, etc.

Dans la nef, Son Honneur le Maire Rivard occupait le fauteuil présidentiel, ayant à sa droite l'Hon. Sénateur Armand, et à sa gauche, M. le Dr. E. H. Trudel, Président de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

Parmi les médecins présents, on remarquait MM. les Drs,

Munro, Coderre, Craig, Hingston, Durocher, Bibaud, Beaudry, F. X. Trudel, Fortier, Brunelle, Ed. Desjardins, Meunier, Desmarteau, Piché, Leblanc et G. Archambault, Professeurs de l'École de Médecine ; MM. les Drs. H. Desjardins, Dansereau, Watier, Bourque, Lanctôt, Harel, Lalonde, Genand, Paquet, Roy, D. Archambault, Valois et A. Lefavre de Montréal ; MM. les Drs. Poitevin, Lapierre, Vilbon et A. Germain, de St. Jean-Baptiste ; MM. les Drs. Ladouceur, de Sorel ; Marien, de la Rivière des Prairies, Renaud, de la Pointe-Claire, etc.

Un grand nombre de citoyens distingués, accompagnés de leurs dames, étaient présents à la cérémonie, entr'autres Messieurs Eph. Hudon, Alfred Laroque Snr., J. B. Rolland, président de la Société St. Jean-Baptiste, Jos. Simard, N. P., B. J. Trudel, L. B. A. de Bonpart, président de l'Union Catholique, etc., etc.

Il y avait dans les bancs un grand nombre de Dames, l'élite de la société.

Les élèves formés en chœur ont exécuté la messe du Second Ton harmonisée ; rarement un morceau de chant à été rendu avec autant d'âme et de précision. A l'offertoire, M. Duquette-artiste bien connu du public, a joué un superbe morceau de violon. Après la communion MM. DeLorimier et Gauthier ont fait entendre un très joli "Ave Maria."

Puis avant la fin de la messe le Rév. Père Turgeon S. J. a prononcé le sermon de circonstance.

Prenant pour texte ces paroles tirées de Saint Mathieu : "J'ai été malade et vous m'avez visité," l'orateur démontra en termes appropriés la grandeur de la mission du médecin.

Nous regrettons sincèrement de ne pouvoir reproduire en entier ce superbe discours, et faire bénéficier nos lecteurs des nobles pensées et des paroles éloquentes du Rév. P. Turgeon.

M. Alfred Prieur présidait à l'orgue, pendant que M. Duckett conduisait le chant.

Après la cérémonie, les étudiants se sont rendus à l'École

afin de s'entendre pour le reste de la journée. Tout à coup on arrête les délibérations et on pousse trois chaleureux hurrahs pour Son Honneur le Maire qui passait avec sa dame. Ainsi s'est terminé la première partie du programme,

La journée si bien commencée, s'est agréablement terminée par une séance littéraire et musicale donnée dans la salle principale de l'Ecole qui avait été ornée et décorée pour la circonstance. Un trophée de drapeaux surmontait le fauteuil du président et la tribune d'où les divers orateurs devaient faire entendre leurs paroles sympathiques. Sur les murs pavoisés des pavillons Français et Britanniques se détachaient de belles inscriptions remplies des plus nobles pensées; nous avons remarqué les suivantes: *Prospérité à notre Collège*;—*Honneur à Victoria*;—*Fidèle à notre Alma Mater*;—*Vive Victoria*;—*L'union fait la force*.

Une foule compacte de citoyens et d'amis de l'Institution s'étaient donnés rendez-vous à l'Ecole de Médecine pour lui témoigner sa sympathie et lui prouver son attachement.

Parmi les personnes présentes, on remarquait les Honorables Sénateurs J. F. Armand, J. O. Bureau et F. X. A. Trudel; M. M. Alph. Desjardins, M. P., Chs. C. de Lorimier, B. A. Testard de Montigny, Arth. Globensky, etc., avocats; M. M. Ephr. Hudon, A. de Bonpart, P. Letondal, Ed. Fauteux, J. E. Miller, Théberge, Mathieu, Casgrain Professeur à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, etc., citoyens de Montréal; MM. J. L. Coutlée, G. Larose, N. P., MM. les Drs. E. H. Trudel, W. H. Hingston, P. A. C. Munro, A. Marien, J. Eméry Coderre, J. A. Lapierre, A. B. Craig, A. P. V. Vilbon, L. B. Durocher, F. X. Trudel, L. A. Fortier, J. E. Poitevin, G. O. Beaudry, J. A. S. Brunelle, J. Lanctôt, E. Valois, J. Desroches, A. Meunier, A. Germain, A. Piché, A. A. Lefavre, J. A. Leblanc, etc., etc.

M. J. M. Beausoleil, Etudiant en Médecine, occupait le fauteuil présidentiel.

M. G. Prévost, le Secrétaire, donna lecture des lettres d'ex

cuse reçues des Révds. G. Chevreuil & A. Bélanger, des Hon. H. G. Joly Premier Ministre de la Province de Québec, F. Langelier, Trésorier Provincial et Professeur de l'Université Laval, des Hon. Sénateurs J. H. Bellerose, et A. H. Paquet, de l'Hon J. J. Ross, Conseiller Législatif, de l'Hon. J. A. Chapleau, M. P. P. de M. A. Laroque Jur. Chevalier de Pie IX, des Professeurs et Etudiants des Université Victoria, McGill, Bishop, et du Collège Vétérinaire un télégramme du Dr. de Laval et d'autres lettres de plusieurs citoyens distingués.

Nous citerons, entre autres, celles-ci :

VICTORIA UNIVERSITY,
Cobourg, Canada,
Oct. 20 1879.

DEAR SIR,

I have the honor to acknowledge your polite invitation to be present at the annual Festival of your school of Medicine, and beg to return my cordial thanks on behalf of myself and family, and also on behalf of the *Board*.

I regret that my engagements here will put it out of my power to take part in these interesting festivities this year, but I avail myself of the opportunity to congratulate the officers and students of the school on the growing efficiency and popularity of this Medical Institution, the oldest, I believe, certainly one of the oldest and one of the most efficient in the Province of Quebec

If the School continue to be conducted on the same sound principles as in the past, it will, I am sure, prosper more and more, and be a perpetual blessing, not only to the Province of Quebec, but to the Dominion at large.

I have the honor to be,

Sir,

Your obedt. servt.

S. S. Nelles,

—E. H. Trudel M. D.

President.

A Monsieur le Secrétaire de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

Mon cher Monsieur,

Je n'ai reçu que ce matin et ici votre très-aimable invitation à l'occasion de la St. Luc. Veuillez croire que j'ai été très honoré de cette attention de la part de l'École.

Permettez-moi de faire des vœux sincères pour la réussite de tous les projets que peut faire cette Institution qui fait honneur à notre Pays et à notre ville.

Veuillez donc me croire, cher Monsieur,

Votre très dévoué et sympathique serviteur,

Alf. LaRocque,

Chev. de Pie IX.

"Mentana"

Waterville, P. Q.

20 Oct. 1879.

M. le Dr. E. H. Trudel, Président de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, profita de la circonstance pour répondre publiquement à quelques avancés faux et compromettant l'honneur de l'Institution, faits en certains cercles.

On a dit quelque part, Messieurs, que l'École allait cesser d'exister, que ses diplômes ne seraient plus acceptés par le Bureau Provincial. On sait parfaitement d'où viennent tous ces faux bruits. Ils proviennent d'une Institution née de l'envie et alimentée par la jalousie, qui cherche à détruire votre Institution et à s'établir sur ses ruines. C'est de là que partent ces calomnies ; pour certaines personnes tous les moyens sont bons pour parvenir à leur fin.

L'École de Médecine existe depuis plus de trente-cinq ans, et, avec la grâce de Dieu, la protection de St. Luc, notre patron, et le travail soutenu des Professeurs et des Elèves, elle vivra encore assez longtemps pour voir que justice lui soit rendue.

Je crois devoir vous dire aujourd'hui, Messieurs, de n'avoir aucune crainte pour la validité de votre diplôme. La loi qui nous régit actuellement oblige le Bureau Provincial de Médecine de délivrer des licences aux porteurs des diplômes de l'Université Victoria ; vous devez donc avoir toute confiance dans votre *Alma Mater*. Bien plus, même ne prendriez-vous pas de diplôme, le Bureau Provincial de Médecine est encore tenu de vous accorder sa licence sur la présentation d'un certificat d'examen, délivré par l'Ecole. Je ne vous dis pas ceci pour vous conseiller de ne pas prendre de diplômes ; au contraire, car le nom et la valeur de ce diplôme sont assez bien connus, non-seulement en Canada, mais encore à l'étranger, que vous pouvez vous présenter partout avec honneur.

Le diplôme de l'Université Victoria vaut en effet cette année ce qu'il valait l'an dernier, ce qu'il valait il y a dix ans ; et pour les Etudiants qui se rendront dignes de le recevoir au printemps prochain, ce diplôme aura pour eux tout autant de valeur que celui que possèdent tous et chacun de ceux, à une seule exception près, qui s'intitulent professeurs.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire les discours prononcés en cette circonstance.

M. J. M. ROBILLARD.

M. le Président et Messieurs,

Le comité organisateur de la St. Luc m'ayant prié ces jours derniers de préparer une lecture pour ce soir, le premier mot que j'aurais à dire devrait être pour solliciter votre indulgence, et le second pour vous exprimer l'embarras dans lequel je me trouve, me voyant forcé de débiter en face d'un auditoire aussi brillant et aussi éclairé.

Je dis débiter, puisque je n'ai jamais lecturé de ma vie.

Le choix du sujet me fut passablement embarrassant, vu que beaucoup d'orateurs ont et devront adresser la parole à l'occasion de la fête qui nous réunit en ce moment. Toute-

fois, comme la soirée doit avoir son côté littéraire, j'ai cru ne pas me départir du rôle qui m'incombait en choisissant pour sujet de mon travail : Un léger coup d'œil sur l'organisation physique de l'homme.

En faisant un tel choix, Messieurs, ce n'est pas que j'ai cru devoir vous intéresser, puisque vous connaissez tous le sujet mieux que moi. Mais, de même que l'enfant aime à balbutier les premières paroles que sa mère lui a apprises, ainsi je me plais à répéter les premiers mots que l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal m'a appris à prononcer.

Sur ce, Messieurs, j'entre directement en matière.

Au sommet de l'échelle des êtres organisés dans la nature, nous savons tous qu'il existe un Etre supérieur, rempli à lui seul de plus de grandeur, de dignité et de perfection que tous les autres ensemble. Vous savez que je veux parler de l'homme.

Contrairement à toutes les autres créatures qui se glissent dans l'espace à la simple manifestation de la volonté de Dieu, l'homme, lui, sembla coûter quelques efforts à son Créateur; puisque la tradition nous rapporte qu'avant de créer l'homme, le Tout Puissant se recueillit en lui même et dit : "Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance" et l'Écriture ajoute qu'il lui donna une âme raisonnable. Or, il était bien juste que Dieu donna à l'homme un corps plus parfait qu'aux autres animaux puisqu'il plaçait en lui une parcelle même de sa divinité.

Bien que l'âme joue le premier rôle dans l'organisation humaine, je me permettrai d'être un peu tacite sur ce sujet qui est du domaine de la haute science, pour m'étendre un peu plus longuement sur l'organisation physique qui se trouve bien plus en rapport avec mes faibles connaissances.

Le célèbre Galien, qui vivait à la fin du deuxième siècle de l'ère chrétienne, venant de terminer son fameux traité de l'Anatomie de l'homme, disait : "J'ai chanté le plus bel hymne à la divinité." En effet, rien n'est beau, rien n'est

merveilleux comme la structure de l'homme et les diverses fonctions de son organisation. Formé de chair et d'os comme tous les autres animaux terrestres, il les domine cependant tous par l'élégance de ses formes et la noblesse de son maintien. Ne tenant à la terre que par un point, on serait tenté de croire, en s'appuyant sur les lois seules de la nature, que l'édifice n'est pas solide, la base de sustentation en étant si étroite. Pourtant, tel n'est pas le cas, comme nous pourrions le voir par la suite de notre récit.

Les os qui entrent dans la charpente du corps de l'homme présentent dans leur ensemble un arrangement que le génie de la mécanique essaierait en vain d'imiter. Comparativement petit, le squelette humain est doué d'une grande force et ne gêne en aucune manière la souplesse des mouvements. Un premier coup d'œil sur cet ensemble nous fait trouver, d'abord une multitude de petits os réunis ensemble par de forts ligaments formant une surface plane et élastique bien propre à servir de base et à maintenir en équilibre tout le reste du corps, puis deux colonnes avec chacun leur pilastre servant d'appui à deux puissants piliers réunis ensemble par un arc très fort qui supporte lui-même une autre colonne, véritable chef-d'œuvre d'architecture composé de pièces superposées et mobiles les unes sur les autres. Cette colonne courbée sur elle-même en différents sens suivant la direction des poids qui y sont suspendus, joint à l'élégance la force et la flexibilité. Enfin nous voyons le crâne et le thorax, ces deux cavités solides contenant les organes essentiels à la vie qu'ils protègent comme de puissants boucliers.

Que dire maintenant des muscles, ces merveilleux agents de la locomotion ? A peine la moindre impression se fait-elle percevoir au cerveau de l'homme que plus de cinq cents muscles se trouvent à sa disposition pour le mouvoir en tout ou en partie ; et cela en tant de directions que le langage ordinaire manque d'expressions pour en déterminer le sens ; de là ces mots d'abduction, d'adduction, de pronation, de cir-

et induction, de supination, etc., employés presque exclusivement en physiologie pour déterminer les diverses actions des muscles.

Si nous voulons avoir une idée des merveilles accomplies par le jeu des muscles, nous n'avons qu'à nous rappeler les faits de ces acrobates ou danseurs de corde, qui tous les ans viennent faire l'admiration ou l'épouvante de nos cités. Entr'autres faits de ce genre nous n'aurions qu'à porter notre souvenir sur ce fameux Blondin qui, il y a quelques années traversa la chute Niagara sur un câble et qui aujourd'hui, quoique âgé de 55 ans, fait l'étonnement de toutes les nations de l'Europe par de nouvelles prouesses de cette nature.

Mais il est encore d'autres muscles plus petits, qu'on ne trouve pas ou qui du moins sont très-peu apparents chez les animaux, et qui chez l'homme concourent à donner de l'intelligence même à la matière qui le compose. Tels sont les muscles de la face, ces fidèles interprètes de la pensée et des sentiments. Il n'y aurait qu'à promener les regards sur cette vaste et joyeuse assemblée pour voir l'application de ce que j'avance.

Il y a un instant je faisais allusion aux nerfs, je me permettrai d'y ajouter quelques mots. Nous savons que tout s'enchaîne dans la constitution humaine, que tous les organes ont des actions dépendant des uns des autres. L'os est mis en mouvement par le muscle, le muscle est commandé par le nerf, qui est lui même le messager de l'encéphale. Les fonctions de l'encéphale, elles, relèveraient d'un principe immatériel que l'intelligence humaine ne saurait trop définir et qui a été appelé tour à tour : âme, principe de vie, fluide vital, etc. Or, il est évident que toute la physiologie du corps humain tient à cet organe et découle de ce principe immatériel dont l'intelligence, la pensée et la volonté sont les principaux attributs. Toutefois les actions de l'organisme humain ne sont pas toutes sous la dépendance de ces trois agents, d'où l'on a partagé la vie humaine en deux grandes

divisions qu'on a appelées : la vie animale et la vie organique ou végétative. Dans la première, aucun phénomène qui ne s'accomplisse sans la participation de la volonté. Dans la seconde, au contraire, tout se fait à notre insu et l'organisme fonctionne de lui-même comme dans les végétaux. Telles sont les actions des différents organes qui concourent à la digestion des aliments, à la circulation et à l'hématose du sang, aux diverses sécrétions, à l'assimilation et à la désassimilation des substances introduites dans l'économie ainsi qu'à l'élimination des matières devenues inutiles. C'est ainsi que Dieu, tout en donnant à l'homme l'intelligence et la sensibilité, a voulu cependant dérober à sa conscience la plus grande partie des fonctions qui s'accomplissent dans son être pour la conservation de sa vie.

Comme j'ai craint d'être trop long, j'ai voulu surtout m'arrêter aux différents points qui caractérisent l'organisation humaine et lui assurent la prééminence sur celle des animaux. Ainsi, sans m'astreindre à parcourir les mille et une merveilles que l'on peut trouver encore dans le corps humain, je me bornerai à quelques considérations sur la parole.

Nous savons que la nature a donné à tous les animaux terrestres un cri particulier qui distingue chaque espèce. Mais nous n'ignorons pas non plus que ce cri est toujours ou presque toujours uniforme. L'homme lui aussi est doué de la voix, mais il peut varier et modifier les sons presque à l'infini, de manière à arriver à ce langage articulé, fidèle écho de la pensée dont l'intelligence et l'instruction se sont emparé pour en faire le plus beau lien social.

A quoi tiendrait une telle différence ?

Au premier coup d'œil, nous voyons qu'il existe une grande similitude dans l'appareil phonateur chez l'homme et chez les animaux. Cependant en poursuivant l'étude et les observations, nous finissons par constater qu'il existe une grande supériorité de perfection chez l'homme, tant dans le tuyau

vocal lui-même et dans les ligaments et cartilages modificateurs de la voix, que dans l'appareil d'innervation qui préside à l'action de ces différentes pièces. Ce serait lasser votre patience que de vouloir entrer ce soir dans tous ces détails.

Je termine donc, Messieurs, en disant que si la science présente de l'aridité et de la sécheresse, elle a aussi ses consolations, et s'il m'était permis de faire un "*a parte*", je dirais à tous mes joyeux compagnons d'étude que la science de la médecine est la plus belle puisqu'elle a pour but la connaissance de l'être humain, ce chef-d'œuvre du Créateur qui a fait le thème d'admiration de tous les savants.

M. JOS. THÉRIAULT.

M. le Président et Messieurs,

"Il y a de grandes joies comme de grandes douleurs que le cœur peut bien sentir, mais que la langue est inhabile à peindre." C'est qu'alors l'âme est trop pleine, et les lèvres, inondées d'enthousiasme, ne peuvent imprimer au torrent qui s'en échappe à flots pressés un cours limpide et sûr jusque dans les âmes ouvertes pour le recevoir. C'est bien le cas où se trouvent, ce soir, les élèves de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal. Promenant leurs regards en cette enceinte, ils frémissent d'orgueil et d'ambition à la vue d'un concours aussi distingué d'imminentes personnalités de la société, qui viennent réhausser par leur présence l'éclat et la splendeur de leur fête patronale, la St. Luc. Et pourquoi cet orgueil et cette ambition qui nous enivrent? Ah! c'est que nous constatons, dans l'empressement que vous avez déployé, M.M., à vous rendre à notre invitation, une preuve éclatante et magnifique qu'une vie saine et vigoureuse ruisselle dans les artères de l'École canadienne qui a incliné vers nous son sein généreux pour nous y faire puiser la science. C'est que nous voyons avec bonheur que l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal peut mesurer d'un œil confiant les chemins de l'avenir et savourer à l'avance les succès et

les triomphes qui ceindront son front sorti vainqueur de mille luttés.

Votre présence, Messieurs, nous inspire aussi une ambition que nous croyons noble et légitime. Pendant long-temps, un funeste préjugé, pour ne pas dire une criante injustice, dont l'origine paraît bâtarde, avait fait, des Etudiants en Médecine, une classe d'hommes à part dans la société, classe que les âmes prudes ne voyaient que d'un œil louche et dont elles fuyaient le frottement comme l'on évite le contact d'un être, divin peut être, mais à coup sûr séducteur. Depuis quelques années, heureusement, le public semble disposé à la justice et tend à rendre aux Etudiants en Médecine la considération et l'honorabilité qui leur sont dues. Eh bien ! c'est cette réaction consolante pour nous que nous ambitionnons de favoriser. Et, pour atteindre ce but, ardemment désiré, nous ne voyons rien de plus propre que le court exposé sous son jour réel des impressions que ressent l'Etudiant en Médecine à son entrée à l'Ecole, et des dispositions qui l'accompagneront pendant toute la durée de sa cléricature. Jeune néophyte, les couleurs manquent à mon pinceau, néanmoins, la foi est si vive dans mon âme de novice et votre bienveillance sera si indulgente que vous trouverez j'espère, le tableau que je vais dérouler sous vos regards, illuminé de tous les rayons de la vérité.

M.M.,—A cheval sur Pegase, ou abandonnant aux charbons du grec une patience mal soutenue, quel est l'écolier qui n'a pas rêvé fraîches fleurs et soleil brillant hors des murs de son collège ? Que de fois, il a surpris son imagination poursuivant de séduisantes pensées, pendant que ses yeux erraient sans voir dans les pages d'un livre ! Parceque Virgile et Homère n'ont plus de secrets pour lui et qu'il peut dérouler, du premier anneau jusqu'au dernier, la longue chaîne de l'Histoire, il croit, le pauvre enfant, savoir tout et pouvoir, d'une main triomphante, attacher à son front tous les lauriers de l'avenir. Oh ! que d'étonnements lui réserve

le temps!... Il n'a pas marché vingt pas seul que, de la hauteur des songes, il est déjà tombé dans le domaine de la réalité. Il lui faut d'abord franchir un pas difficile: le brevet; et c'est souvent aux épines d'un brevet que le jeune homme va déchirer le voile de ses illusions. Néanmoins, formé à l'école des héros de l'histoire, l'aspirant à un brevet ne sait pas faiblir, et, si le malheur fait qu'au premier bond il éprouve un échec, à la seconde course, la barrière est presque toujours franchie.

Il faut se recueillir, M. M. nous allons soulever le voile qui couvre la vie de l'Étudiant en Médecine, et la vérité, pure comme les rayons du jour, va apparaître dans son éclat.

L'Étudiant visite pour la première fois le sanctuaire médical, dont son brevet lui ouvre l'entrée pour le faire parvenir auprès des maîtres dans l'art de consoler, soulager et guérir. Une émotion profonde s'empare de lui en franchissant le seuil de l'École. Entraîné par les flots gazouillants d'une jeunesse nombreuse qui frémit de bonheur en revoyant les murs aimés de l'École canadienne, le jeune Étudiant pénétrer dans la *Salle des cours*. Il n'a pas pris sa place sur les bancs que son imagination, d'un coup de sa magique baguette, fait déjà surgir tout un monde devant lui. C'est de cette tribune, comme d'un centre lumineux, que partent tous les rayons de la science. De son siège, l'Étudiant recueille avec soins et délices les sages leçons et les théories savantes de ses maîtres. Il les classe dans son cerveau, pour y cultiver, comme sur un terroir fertile, les idées que l'étude et l'expérience feront naître plus tard dans son esprit. Dans cette enceinte, des professeurs, aussi savants qu'habiles dans l'art d'enseigner, inculquent à l'Étudiant les premiers rudiments de la science. Cultivant son jugement en développant ses connaissances et en imprimant à ses études une direction sûre, ces hommes éclairés font grandir dans le cœur du jeune homme les droits principes dont, médecin chrétien, il ne

devra jamais se départir. C'est ainsi que MM. les Professeurs de l'Ecole canadienne de Médecine et de Chirurgie de Montréal acquièrent la reconnaissance de la Religion et de la Patrie. En même temps, ils conquièrent la gratitude éternelle de leurs élèves qui sont heureux de profiter de l'occasion que leur fournit leur fête patronale pour en assurer à ces dignes Messieurs le témoignage éclatant.

Mais l'Etudiant qui franchit pour la première fois le seuil de l'Ecole marche d'étonnement en étonnement. Chaque pas qu'il fait dans le sanctuaire de la science médicale lui ménage diverses émotions, lui inspire de beaux élans, jette dans son cœur la semence bénie des sublimes dévouements du médecin. Toujours entraîné par des confrères, l'Etudiant gravit quelques degrés et se trouve dans la *Salle de dissection*. La trop sensible nature fait passer dans tout son être un frissonnement qui le glace d'une féminine terreur. Invisiblement, les mille contes dont la grand'mère a bercé son enfance passent devant ses yeux, revêtus des sombres couleurs dont était si riche le pinceau de l'aïeule. Mais l'émotion dure peu. C'est l'éclair qui sillonne la nuit noire et qui, tout en éblouissant la vue, montre le chemin au voyageur et stimule ses pas. La salle de dissection enseigne à l'Etudiant quels efforts constants et pénibles il doit déployer pour arriver à la conquête de la science, et son courage ardent sourit à la vue de la tâche. La Salle de dissection dit à l'Etudiant qu'il faut surmonter bien des répugnances pour se préparer à un état de vie qui ne doit être qu'un long tissu de dévouements, et l'étudiant refrène la nature pour laisser agir en toute liberté la passion de son cœur : la haine de la maladie. Il ne pâlera plus devant le scalpel ; s'en faisant, au contraire, un guide sûr et docile, il explorera avec un soin minutieux tous les tissus du corps humain, cherchant et étudiant tous les défauts comme les qualités du terrain où la maladie pourrait prendre des positions désastreuses pour l'individu. Avec ses connaissances, l'Etudiant en Médecine,

devenu médecin, pourra pousser d'une main sûre ses opérations stratégiques et déloger rapidement l'ennemi.

L'Etudiant en Médecine va ainsi, cueillant partout des impressions diverses jusqu'aux salles de l'Hôtel-Dieu. Que d'émotions lui réservent ces salles immenses où chaque pas nous montre une douleur, où chaque rideau voile une souffrance. En présence de ces êtres humains que la maladie a dévastés, l'Etudiant comprend toute la sublimité de la vocation du Médecin, il ne peut pas percevoir la mesure de son dévouement. A ses yeux étonnés saute le couvercle de la boîte de Pandore, et il voit passer à la file devant lui cortège boiteux, souffreteux, rachitique—tous les maux qui affligent et peuvent affliger l'humanité. C'est alors que le sang bouillonne au cœur de l'Etudiant en Médecine et qu'il jure guerre à mort à la maladie.

L'enthousiasme de l'Etudiant en Médecine n'est pas de ces beaux feux qui donnent une flamme éblouissante et qui s'éteignent l'instant d'après : son ardeur est un élan de tous les jours. Dans les loisirs que lui accordent l'Ecole et l'Hôpital, il aime la compagnie de ses livres, il passe ses soirées et une partie de ses nuits dans la société savante des sommités médicales. Et que de fois, pendant que le préjugé ou la haine s'acharnent à égratigner la réputation et le crédit des Etudiants en Médecine, ceux-ci, courbés sur un os ou penchés sur les feuillets d'un livre, étudient les moyens de faire du bien à leurs semblables, même à leurs détracteurs. Si parfois, l'Etudiant en Médecine, imitant le reste des hommes, demande aux plaisirs un peu de jouissance, c'est pour retremper ses forces en reposant son esprit afin d'entreprendre avec plus d'avantages la tâche à laquelle il a dévoué sa vie.

Et voilà, MM., l'Etudiant en Médecine qu'on a tant calomnié jusqu'à le rebaisser à la taille d'un mécréant dans l'esprit du vulgaire. Voilà sa vie, vie d'étude que l'espérance seule de faire plus tard du bien aux hommes éclaire de bien-faisants rayons. Il sacrifie sans peine tout ce qui ne le con-

duirait pas à son but; il brave le préjugé et marche droit. Certes nous ne le nions pas, il y a parmi les Etudiants en Médecine, ainsi que dans toute règle générale quelques exceptions : qui peut se vanter de ne dévier jamais? Néanmoins, on peut dire, sans vaine gloire, qu'à l'Ecole canadienne de Médecine et de Chirurgie de Montréal, ces exceptions malheureuses sont rares. Cette vérité a si vivement frappé les yeux du public qu'il commence à reconnaître ses torts envers nous. La justice, comme un rayon de soleil, perce les nuages, notre ciel s'éclaircit.

Le fils d'Esculape peut maintenant entrevoir avec plus d'ardeur et d'espoir l'avenir prochain où l'Ecole, confiante en son savoir et son courage, lui permettra de s'élancer sur le champ de la pratique. L'horizon se recule : d'un seul coup d'œil, il embrasse la partie souffrante des hommes. Il s'élance au milieu des foules enfiévrées, console, soulage, guérit. De toutes parts, on le salue du nom de Paraclet, de Sauveur, d'Ange, et les rauques bravos de tant de gosiers malades sont de languissants accords qui enivrent l'âme du jeune et futur médecin d'une ineffable harmonie.

M. Arthur Globensky, Avocat de Montréal, sut mériter les chaleureux applaudissements de l'auditoire en donnant communication d'un excellent apologue, dans lequel il fait ressortir les droits du frère aîné, et les inconvénients de l'ambition des cadets et de l'envie des innovateurs.

Cette magnifique poésie, déclamée par une voix éloquente et sympathique, ne contribua pas peu à rehausser l'intérêt de la soirée. Chacun put apprécier la délicatesse et la présence d'esprit de M. Globensky dans cet apologue.

CHS. C. DE LORIMIER, ECR., AVOCAT.

Messieurs,

En acceptant votre bienveillante invitation d'assister ce soir à la célébration de votre fête patronale, j'ai pensé que c'était m'associer à une fête de famille. Je vois que mon

attente n'a pas été déçue et que mes espérances sont plus que réalisées. En voyant cette réunion brillante de professeurs et d'élèves, cette joie, ce contentement qui rayonnent sur toutes les figures, ma pensée se reporte naturellement vers ces jours d'autrefois qu'on appelait au collège jours de la rentrée. Ah ! c'était une fête de famille ; c'était un jour de joie pour tous ; les professeurs étaient heureux de revoir leurs anciens élèves, et les élèves de revoir leurs professeurs. Nous étions contents de serrer la main de nos camarades, de nos condisciples et de souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants.

Votre réunion ressemble, à mon point de vue, à ces fêtes de famille. Seulement la scène est sur un autre théâtre. L'élève a grandi, la sphère de ses opérations a changé, l'étude des sciences littéraires et philosophiques a fait place à des travaux d'un autre genre. L'élève est devenu homme et l'homme cherche à remplir aujourd'hui dignement son rôle de citoyen. Vous avez eu l'heureuse idée de donner à la célébration de votre fête patronale l'éclat d'une brillante solennité. Dès les premières heures de ce jour, vous l'avez sanctifié par des exercices religieux ; ce qui montre toute l'importance que votre Institution attache à conserver intact dans vos cœurs le dépôt inestimable et sacré de la foi. Vous couronnez ce soir cette journée si dignement commencée en vous réunissant auprès de la tribune professionnelle ; vous répondez généreusement à l'appel, et vous montrez par là que vous comprenez l'attachement que vous devez toujours avoir pour votre Alma-Mater. MM. les professeurs doivent être heureux de vous voir si nombreux, si zélés, si bien disposés à l'étude. Vous aussi, MM. les Etudiants, vous devez être fiers, vous devez être animés d'un bien légitime orgueil d'appartenir à une Institution à la tête de laquelle se trouvent des hommes, des talents, de la science et de la probité qui caractérisent vos dignes professeurs, des hommes, MM. qui sont en tout et partout des modèles qu'on pourrait suivre

toujours. Votre nombre ce soir a aussi une autre signification. C'est qu'il démontre que vous comprenez la nécessité de l'union qui doit toujours exister entre tous ceux qui se destinent à la belle et noble carrière médicale.

Ah ! elle est belle, en effet, Messieurs, cette science médicale à laquelle vous vous destinez, à laquelle vous consacrez les plus beaux jours de votre jeunesse, à laquelle vous destinez votre existence entière. Ah ! qu'elle est sainte la mission que vous avez à remplir, et si, comme j'en ai aucun doute, vous savez l'apprécier à son juste mérite, vous reconnaîtrez, Messieurs, qu'elle saura bientôt créer en vous de nobles aspirations, de sublimes dévouements.

Oui, comme il y a un instant un de vos élèves l'a si bien fait remarquer, votre carrière, Messieurs, est une carrière de dévouement, d'abnégation, et de sacrifices continuels.

Soit que l'on considère la position de l'étudiant, luttant courageusement contre les obstacles et les difficultés de tout genre qui se présentent pour l'empêcher de parvenir au terme de sa cléricature, soit que l'on considère le médecin dans sa mission au sein de la société, toujours l'on s'apercevra que la carrière médicale est une suite de sacrifices et de dévouements continuels.

Ce n'est que par des études fortes et constantes que l'étudiant en médecine peut acquérir la connaissance des mille secrets de cette science sublime que la Providence a donnée pour le soulagement de notre pauvre humanité. Ce n'est qu'en passant de longues veilles à chercher dans la mort le secret de la vie que l'étudiant peut arriver à posséder la somme des connaissances requises pour pratiquer son art avec sûreté et avec intelligence. Et si les labeurs sont considérables et fatiguants, la rémunération de l'étudiant est bien faible, car ce n'est pas faire injure à l'étudiant en médecine que de constater que la fortune ne lui sourit pas toujours pendant ses années de cléricature. Ce sont des années de

disette qui préparent mieux, dit-on, aux années d'abondance. Bien souvent la bonne volonté remplace la bourse bien garnie, mais cela n'empêche pas que l'étudiant en médecine ne soit toujours et partout le type du plus heureux, du plus gai, du plus joyeux des mortels !

Oui, Messieurs, vous aurez à surmonter toutes espèces de sacrifices, vous aurez à vaincre les élans d'une nature sensible, à puiser dans l'amour de votre science le courage de dompter jusqu'aux moindres répulsions naturelles à l'homme, il vous faudra être dociles aux instructions, assidus aux hôpitaux qui vous sont ouverts. Vous surmonterez enfin tous ces travaux et ces obstacles, car la force de la volonté, le charme de l'étude, la sublimité du but à atteindre réussiront toujours à applanir toutes les difficultés, et un jour enfin il vous sera donné de marcher sur les traces de vos dignes professeurs.

Le jour décisif est enfin venu, l'étudiant de la veille est devenu le médecin d'aujourd'hui. Suivez maintenant ce médecin dans cette nouvelle mission à laquelle il s'est consacré ; suivez-le dans la société, voyez-le sans cesse consumer sa propre existence et sacrifier sa vie pour sauver celle de ses semblables. Le médecin a un rôle providentiel, c'est un apôtre. Inaccessible à toutes les fatigues, il sait que sa présence seule a l'effet le plus salutaire sur le moral de ses patients : il se sacrifie à toutes les heures du jour et de la nuit. Plus de repos, plus de tranquillité, il n'a qu'un but : sauver son semblable. Il assiste aux premiers moments de l'enfance, aux derniers instants du vieillard ; on le trouve au berceau du nouveau-né, au chevet du mourant. Enfin c'est une mission de travail, de dévouement, d'héroïsme. Il est le compagnon inséparable de l'apôtre du Christ. Partout où il y a une infortune à soulager, une misère à consoler, toujours vous trouverez là le médecin dévoué, l'apôtre zélé et infatigable.

Voyez le médecin aux jours des redoutables épidémies, aux jours des combats, alors que l'épouvante s'est emparée des

familles, alors que tous s'enfuient saisis de terreur et de crainte. La famille est en pleurs, la patrie est en deuil. Voyez-le, ce n'est plus un homme, c'est un héros ! Il est au milieu des périls de tout genre, le prêtre est à ses côtés. Les dangers de la contagion, la fureur des combattants n'émeuvent point ces hommes de courage, et alors que tout tremble et recule autour d'eux, ils sont là calmes, impassibles, accomplissant leur œuvre sublime ! Le médecin prodigue les trésors de la science, le prêtre distribue ceux du ciel, et tous deux versent le baume salulaire au pauvre moribond, au brave guerrier expirant et que tout le monde abandonne. Le péril ni la mort ne peuvent émouvoir ces natures de bronze, l'un puise sa force dans l'amour de la science, dans son dévouement, l'autre son énergie sublime dans l'amour de son Dieu et de son semblable.

La scène peut changer à l'infini mais dans toutes les phases de sa noble carrière le rôle du médecin est toujours héroïque.

Vous connaissez, Messieurs, le rôle du médecin légiste, appelé comme expert dans les luttes judiciaires. La vie, l'honneur, la fortune des familles et des individus reposent souvent sur le témoignage du médecin. C'est là que sa conscience lui dicte de n'écouter que la vérité. Placé entre l'accusateur et l'accusé il n'a de guide que sa science et sa probité. C'est à lui de repousser avec énergie les sollicitations des intéressés. Son rôle, sa mission se borne à fournir à la justice les éléments scientifiques qui lui sont demandés, sans songer aux conséquences qui peuvent en résulter.

Ah ! quelle mission sublime à quelque point de vue qu'on le considère ! Oui, Messieurs, comprenez-la, appréciez-la, pratiquez-la dans toute sa grandeur, dans toute sa beauté et vous serez les bienfaiteurs de l'humanité.

Mais pour parvenir à ce degré de science qui rend le médecin si indispensable à la société, pour acquérir cette science si nécessaire, il faudra passer par tous les échelons des études

médicales. L'élève à la fin de son cours classique se trouverait désorienté s'il n'avait pour le diriger la main protectrice et vigilante de ses professeurs. Il lui faut un aide puissant qui dirige ses travaux et profite des heureuses dispositions de sa jeunesse.

La science médicale a fait des progrès immenses pendant ces dernières années. Ce n'est plus une science spéculative et purement théorique, c'est une science positive, exacte et appuyée sur des principes fixes et immuables. La science médicale a aujourd'hui ses chaires, ses institutions enseignantes toutes dirigées en vertu de données scientifiques admises et reconnues du corps médical tout entier. Eh bien, l'Institution à laquelle vous appartenez, Messieurs, est une de ces institutions qui possède ce genre d'enseignement, elle a été fondée dans le but de donner de bons médecins à la société. Suivez la, Messieurs, avec zèle, avec assiduité, et vous deviendrez, comme vos devanciers, des citoyens distingués, des médecins éminents.

Cette Institution n'était naguère qu'un petit rameau planté sur notre sol, mais il a grandi, il est devenu un arbre puissant et ses racines vigoureuses sont aujourd'hui profondément implantées dans notre sol.

Messieurs, pour dire quel sera l'avenir de votre Institution nous n'avons qu'à consulter votre passé et votre présent; et puisque votre présent est prospère et que votre passé a été glorieux, alors il est facile de prédire que votre avenir sera et prospère et glorieux. Continuez donc, Messieurs, à prospérer comme par le passé et toujours ce sera un honneur de pouvoir se dire, professeur ou élève de cette belle, grande et florissante Institution.

HON. J. F. ARMAND, SÉNATEUR.

Messieurs,

C'est avec beaucoup de crainte que je me lève pour vous adresser la parole; car les modestes occupations d'un homme

de la campagne ne sont nullement de nature à lui inspirer des paroles capables d'intéresser un aussi brillant auditoire que celui qui se trouve présentement devant moi.

Toutefois, Messieurs, qu'il me soit permis de présenter mes plus sincères remerciements à Messieurs les Professeurs et Elèves de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal pour la gracieuse invitation qui m'est parvenue ces jours derniers.

C'est avec empressement que je me suis rendu à cette aimable invitation, car il me tardait de faire une plus ample connaissance avec cette belle Institution canadienne qui a déjà produit tant de bien dans notre province. Car, je n'hésite pas à le dire, Messieurs, le corps médical joue un grand rôle dans ce pays, comme l'a si bien dit le savant prédicateur de ce matin. Et l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal n'aurait qu'à faire l'appel de ses anciens élèves pour voir de ces bienfaiteurs se lever dans presque toutes les localités. Le mot semblerait flatteur s'il n'était l'expression de la vérité. En effet, tout le monde connaît le grand nombre de médecins qui sont venus de toutes les parties de la Province puiser la science et les observations au sein de cette belle Institution dont la ville de Montréal a droit d'être si fière aujourd'hui.

Vous avez déjà entendu de si belles choses sur la grandeur et la noblesse de la profession médicale que le plus sage parti pour moi serait de me taire. Toutefois je me permettrai d'y ajouter quelques mots en y joignant des couleurs locales. Dans chaque paroisse, Messieurs, (je le dis après observation) il y a deux hommes qui peuvent faire beaucoup de bien : ces deux hommes sont le prêtre et le médecin. Intimement unis par la similitude de leur profession, gardiens l'un de l'âme et l'autre du corps, ils peuvent relever de beaucoup le niveau des forces morale et physique de leurs commettants s'ils savent marcher constamment à côté l'un de l'autre. A ce propos, Messieurs les Etudiants, comme beaucoup d'entre vous devrez vous placer à la campagne, permettez-moi de

vous donner un petit conseil. (On est toujours porté à conseiller quand on se voit blanchir les cheveux). Que chacun de vous soit toujours uni au prêtre dans l'accomplissement des devoirs de sa profession. Votre mission a tant d'analogie avec la sienne que c'est en vous unissant à lui que vous pourrez accomplir dignement ce que la religion et la patrie exigent de vous

La société a les yeux sur vous, Messieurs, et elle attend beaucoup de votre travail. Aussi, lorsque le besoin s'en fait sentir, sommes-nous heureux de nous adresser à cette Ecole pour en obtenir de bons médecins.

Je me rappelle que, il y a quelques années, un membre de la Chambre des Communes pour une des Provinces d'en bas avait été chargé de choisir un médecin canadien pour s'établir dans une des localités de son district électoral. Il avait fait quelques démarches auprès des autorités d'une institution établie dans le bas de la Province, quand il me rencontre et me communique la mission dont il était chargé. Je lui promis de m'intéresser à cette affaire, sachant qu'il y avait en la ville de Montréal une Institution en état de fournir un médecin recommandable.

Je m'empressai alors d'écrire au Président de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, car je connaissais les capacités des médecins formés à cette Ecole. Et, je suis heureux de vous dire, Messieurs, que mon attente n'a pas été déçue, car j'ai depuis entendu parler favorablement de ce jeune médecin, qui a su s'attirer la confiance et l'estime des populations au milieu desquelles il vit.

Vous voyez par là, que la société a les yeux sur vous, qu'elle place en vous ses espérances, et que, quand nous avons besoin de bons médecins capables et expérimentés, nous savons où nous adresser.

Je termine, Messieurs, fermement convaincu que sur les bancs de cette Ecole et suivant les leçons de professeurs tels que les vôtres, vous ne manquerez pas de devenir d'excellents

citoyens, faisant, en toutes rencontres l'honneur de la maison qui vous a formés.

N. B. Nous continuerons le rapport de cette fête au prochain numéro.

Rapport des Dispensaires de l'Asile de la Providence.

A une assemblée convoquée le 8 Novembre 1879 et tenue dans une des salles de l'Asile de la Providence étaient présents :

M. le Chanoine J. L. Mongeau, président honoraire de cette assemblée, représentant de Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal ; la Revde. Mère Amable, Supérieure Générale ; la Révérende Sœur Mathieu, Supérieure Locale, et les Sœurs Pharmaciennes ; MM. les Professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Faculté de Médecine de l'Université du Collège Victoria, Montréal : les Drs. P. Beaubien, professeur émérite, E. H. Trudel, P. Munro J. E. Coderre, W.-H. Hingston, A. B. Craig et G. O. Beaudry ; MM. les Professeurs agrégés : A. A. Meunier, Ed. Mount, Joseph Gagnon, A. Piché et J. A. Leblanc, ainsi que les médecins du Dispensaire ; A. B. Champagne et A. A. Lefavre.

M. le Dr. E. H. Trudel, Président de l'Ecole de Médecine est appelé au fauteuil, et le Dr. A. Lefavre est prié d'agir comme secrétaire.

Lecture est donnée du procès verbal de la dernière assemblée.—Adopté.

Les comptes rendus des Dispensaires de la Providence, tels que produits, sont ensuite lus et approuvés.

POUR LES ANNÉES 1878-79 .

Total des ordonnances.....	26,227
“ visites faits à domicile...	1,700
“ dépenses.....	\$2000,00

Compte-rendu des Dispensaires depuis leur fondation de 1863 à 1879 :

Total des ordonnances.....	255,787
“ visites.....	17,194

Les RR. Sœurs de la Providence et MM. les Professeurs de l'École de Médecine ayant jugé nécessaire de refondre la constitution des Dispensaires et d'en faire un code de règlements devant régir les dits Dispensaires, vu les nombreux changements et les améliorations importantes qui ont été précédemment faits dans des assemblées générales, il est décidé à l'unanimité que l'ancienne constitution est dès à présent rappelée pour être remplacée par la nouvelle, tel que refondue.

M. le chanoine Mongeau adresse ensuite quelques éloquentes paroles à l'assemblée ; il remercie le Président et les Professeurs de l'École ainsi que les médecins des Dispensaires de leur courtoisie, et les félicite en même temps de la bonne entente qui n'a jamais cessé d'exister entre eux et la Communauté. Il encourage enfin les jeunes médecins du service actif à se dévouer conjointement avec les Révdes. Sœurs de la Providence au service des pauvres malades.

Et la séance est levée.

J. L. MONGEAU, Chan., Supr. de la Providence, Délégué de Mgr. l'Evêque de Montréal.

SR. AMABLE, Supr. Gén.

E. H. TRUDEL, M. D., Prés. Ecole M. C. M.

J. E. CODERRE, Sec. *Pro temp.*, E. M. C. M.

A. A. LEFAVRE, M. D. Sec. de l'Assemblée.

OPÉRATIONS.

OVARIOTOMIE.

Le 12 Novembre, M. le Dr. W. H. Hingston, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, assisté de MM. les Drs. Beaudry et Brunelle, fit l'ablation d'une vaste tumeur de l'ovaire, en présence des Professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

La patiente était en bonne voie de guérison, douze jours après l'opération.

ABLATION DE TUMEUR.

Le 14 Novembre, M. le Dr. Brunelle, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, pratiqua l'énucléation d'une tumeur volumineuse située dans la région carotidienne.

Nous donnerons le rapport complet de ces opérations dans un prochain numéro.

Explications.

A la demande de plusieurs de nos lecteurs, nous donnons aujourd'hui la traduction française de l'autorité que nous avons citée dans notre dernier numéro, et qui trace l'action de l'Evêque dans les Communautés.

“ 20. Au moins d'après la coutume générale, qui a force de loi, il est certain que dans bien des cas les Sœurs dépendent complètement de l'Ordinaire par rapport à l'administration de leurs biens. Savoir, *premierement*, l'Evêque a le droit d'exiger qu'on lui rende compte de l'administration ; *secondement*, dans les choses importantes, les Sœurs peuvent demander son consentement ; *troisièmement*, si dans l'administration de leurs biens les Sœurs se servent d'administrateurs, il appartient à l'Evêque de confirmer ou de révoquer les dits administrateurs, et encore il a le droit d'exiger que ces mêmes admi-

nistrateurs lui rendent compte de leur administration. Telles sont les décisions de plusieurs canonistes et sacrées congrégations." (D. Bouix-Traité du droit des Religieux où il est question de Religieuses qui ont des vœux solennels, et même qui n'ont pas de vœux simples perpétuels. Vol. 2, page 316.)

Plus loin, il est dit, en parlant de la dépendance d'une Communauté vis à-vis l'Evêque :

" 50. Il ne paraît pas que la surveillance de l'Evêque s'étende à la direction et au gouvernement domestique.....

" De là le choix des Sœurs pour remplir les différents offices, de même que *choix d'un médecin*, d'un architecte, toutes autres choses de ce genre, peuvent être faites librement par la communauté en dehors du consentement de l'Evêque." (D. Bouix, Ibid, page 318.)

On ne peut objecter que ces passages ne s'appliquent qu'aux Communautés régulières, car nous lisons ce qui suit au sujet des Communautés à vœux simples :

" 40. On peut dire en général, que les Communautés de femmes ci-dessus mentionnées, dépendent de l'Ordinaire de la même manière, quant à l'administration de leurs biens, et que les Couvents de Sœurs proprement dites, dont nous avons parlé au paragraphe précédent, ne sont pas exempts de la juridiction ordinaire de l'Evêque." (D. Bouix, ibid, p. 320.)

Empoisonnement par le Datura Stramonium.

DATURA, STRAMOINE, HERBE DES MAGICIENS, HERBE DU DIABLE,
POMME ÉPINEUSE THORN-APPLE.

La Stramoine appartient à la famille des Solanées vireuses.

Les Solanées vireuses offrent généralement un aspect sombre. Le plus grand nombre contient dans sa racine, les feuilles ou le fruit des principes narcotiques violents qui se trouvent particulièrement développés dans la belladone, la

maudragore, le Stramonium et le tabac. D'autre ont une nature entièrement différente et constituent, au moins dans quelques unes de leurs parties, des aliments sains, v. g. : tomates et la pomme de terre (*Solanum tuberosum*). Les Solanées sont des herbes, quelquefois des arbrisseaux à feuilles alternes. Les fleurs sont irrégulières ou régulières ; calices 4-5 pétales plus ou moins soudées ; corolle à préfloraison valvaire ou tordue ; étamines au nombre de cinq insérées sur le tube de la corolle, et alternes avec ses divisions. Le fruit est une capsule ou une baie ; graines campylotropes ; embryon linéaire, courbe, dans un albumen charnu. La Stramoine est une herbe annuelle, vireuse, fétide, a fleurs axillaires, solitaires, très-grandes. Fruit : une capsule ovoïde, couverte d'épines ou de tubercules. Elle croît dans les décombres et sur le bord des chemins. (Abbé Moyen—Flore du Canada.)

La Stramoine est assez reconnaissable à ses tiges dichotomes, à ses feuilles grandes, anguleuses, irrégulièrement découpées, d'une odeur forte et vireuse, à ses longues fleurs blanches, pentagonales, auxquelles succède un fruit vert hérissé, ovoïde et gros comme une petite pomme couverte d'épines, ce qui lui a valu le nom de pomme épineuse. Elle contient, d'après Gelger et Hesse, un alcaloïde la daturine, qui cristallise en prismes blancs, brillants, inodores, d'une saveur acre et amère rappelant celle du tabac. La daturine est soluble dans l'alcool, moins dans l'éther et seulement dans 280 parties d'eau froide. Elle se rapproche beaucoup de l'atropine, et comme celle-ci dilate fortement la pupille. Elle est très-vénéneuse. Lindbergson la regarde comme de la potasse mêlée avec une substance narcotique. La daturine est trois fois plus active que l'atropine.

Trommsdorf a trouvé dans l'extrait alcoolique de stramoine une substance neutre, cristallisable, la stramonine.

La Stramoine est narcotique, antispasmodique, sédative et anodine. C'est un poison narcotique. On la vante dans les névralgies, l'épilepsie, le rhumatisme, l'asthme. On la fait

quelquefois fumer sous forme de cigarette ou mêlée avec du tabac (les feuilles). Les médecins arabes l'emploient en décoction concentrée contre la diarrhée.

La Stramoine a été introduite dans la matière médicale européenne par Storck en 1762. Quelques auteurs la donnent comme étant le Struknon Manikon de Dioscorrhée ; mais la description que le médecin grec fait de ce dernier ne se rapporte pas à notre Stramoine.

Une sorte de Stramoine est très connue dans l'Inde (le *Datura-Metel*) par ses fruits nommés noix de Metel, et que les indigènes emploient comme soporifique à la manière de l'opium. Une autre espèce le *Datura-tatula*, originaire de l'île de Malte est employée contre l'asthme par le Dr Deinsany de Dublin, en fumigations, extrait, teinture. Dose 40 à 60 gts. dans un grand verre d'eau froide.

OBSERVATION. Jeudi 11 Septembre 7 heures P.M. Isaac, âgé de sept ans, fils de M. I. L., avec d'autres enfants plus jeunes que lui, a cueilli, dans un champ voisin de la maison de son père, des fruits qu'il a mangés vers trois heures de l'après-dinée. A sept heures du soir on me prie de me rendre auprès de cet enfant, me disant qu'il tombe *dans un mal*. L'enfant d'un tempéramment nerveux et faible présente les symptômes suivants. Il est très-agité, pousse des cris, se lève et se recouche dans son lit, paraît voir quelque chose qui l'effraye, les yeux ont une fixité effrayante. La pupille est très dilatée comme si on avait fait dans les yeux plusieurs applications d'atropine. Il y a trismus maxillaire, contraction tonique des muscles avec soubresauts des tendons. C'est alors que la mère de l'enfant m'informe que lui et d'autres enfants ont mangé des petites graines rouges qu'ils avaient pris dans un champ voisin. Il y avait là évidemment empoisonnement car tous les enfants avaient présenté les mêmes symptômes quoique d'intensité variable. Malgré qu'il se fut écoulé un temps considérable entre la préhension du poison soupçonné et ma venue auprès du petit malheureux j'administre un fort émé-

tic à l'enfant ; en même temps je fais appliqué des sinapismes entre les épaules et aux extrémités inférieures parce que le visage est congestionné et la tête brulante. Il me fut impossible ce soir là de me procurer le fruit renfermant les petites graines rouges qui mettaient un certain nombre de famille dans le trouble. Le propriétaire du champ où les enfants avaient cueilli ces fruits, avait, immédiatement après information, fait couper les plantes de peur d'autre accident. Je prends congé des parents leur enjoignant de me faire prévenir dès que l'enfant aurait vomi, de même que si, dans un certain laps de temps, l'émétique donné n'avait pas provoqué de vomissements. La veillée et la nuit se passent sans que je reçoive de nouvelle de mon petit patient. 12 Septembre, 6 hrs. A. M. Durant la nuit l'enfant a vomi abondamment et dans les matières vomies se trouvent les graines rouges. Il y a eu des selles copienses et des sueurs. L'enfant a aussi uriné vers le matin, fonction physiologique qui ne s'était pas opérée depuis dix-huit heures. Je puis maintenant fixer l'attention de l'enfant dont j'avais pu rien tirer la veille. Il est encore très-agité, les pupilles sont encore aussi très dilatées. Il n'a pas dormi de la nuit.

Ordonnance : Opium gr. $\frac{1}{4}$ toutes les heures pour provoquer le sommeil et pour agir, au moyen de l'antagouisme d'action, sur la pupille. Comme je sortais, une femme m'apporta un petit abrisseau couvert de fruits ovoïdes et hérissés, c'était le fruit que les enfants avaient mangé. Ne connaissant pas cette plante, je l'emportai chez moi pour l'étudier, certain que j'avais affaire à un empoisonnement par une plante appartenant à la classe des solanées vireuses. Je trouvai en effet cette plante parfaitement décrite dans la flore du Canada et l'officine de Darvault. Nous avons affaire au *Datura-Stramonium*.

9 heures A. M.—La pupille est un peu moins dilatée, les symptômes ataxiques ont moins de force. Pouls 86.

6^h heures P. M. — L'enfant est dans le délire, ses parents disent qu'il est fou, et craignent qu'il demeure dans cet état.

Pouls 76.

Ordonnance: Acide acétique dilué.

13 Septembre 8 heures A. M. — L'enfant à bien dormi, n'a pas uriné. Il est affecté de paralysie agitante. Pupille dilaté. Ordonnance Spiritus aetheris nitrosi ζ ss Camphre ζ j
Dose une demie cuillerée à thé.

10 heures A. M. — La pupille se contracte, langue bonne. Sécrétions régulières. L'intelligence demeure un peu ébranlé encore quelques jours.

Pour ce qui regarde l'effet du Stramonium sur l'intelligence, il est parfaitement établi que dans les Indes on s'est souvent servi du Dutroa ou Stramonium pour rendre inoffensifs des personnages puissants, et qui donnaient de l'ombrage à des adversaires jaloux. Ces années dernières, à Paris, on a rendu fou, au moyen du Stramonium, un jeune Comte Russe très riche, et qu'on voulait faire disparaître.

A. DÉMERS, M. D. V.

Pustule maligne de la paupière supérieure droite.

Virginie S^{***}, âgé de 45 ans, lesiveuse, entre à l'Hôtel-Dieu le 19 janvier 1879, salle Sainte-Catherine, 8, atteinte de pustule maligne. Les personnes qui l'amènent nous fournissent les renseignements suivants :

Le 15 janvier, en lavant des linges provenant d'un boucher elle arrache un petit bouton situé à la partie externe de la paupière supérieure droite. Le lendemain soir la paupière était déjà un peu tuméfiée et à la place de l'éraillure se montrait un petit point noirâtre. Malgré les avis de ses camarades, elle continue son travail le lendemain et le surlendemain ; et la face commençait à se tuméfier.

Le 19 au matin, elle se décide enfin à consulter M. le Dr. Luton qui constate la présence de bactériidies dans la plaque, la cautérise avec l'acide azotique puis pratique une injection sous-cutanée d'une solution concentrée de chlorure de zinc ; en même temps il lui donne à l'intérieur quelques gouttes de teinture d'iode et l'envoie à l'hôpital.

Le 20, au matin, nous constatons l'état suivant :

La face est tellement tuméfiée qu'elle présente un aspect méconnaissable et presque doublé de volume ; les lèvres sont renversées en dehors et ne permettent pas à la bouche de se fermer, le nez aplati et élargi, la peau des joues tendue, rouge et luisante, l'œil sain recouvert par des paupières infiltrées ne peut être examiné. L'œil malade est encore plus enflé et la paupière supérieure est le siège d'une plaque noire d'un centimètre de diamètre autour de laquelle on aperçoit des restes de l'aréole vésiculaire.

L'œdème dur s'étend à droite jusqu'à la nuque en arrière, et en bas jusqu'à la clavicule, il existe ça et là sur les joues et sur le cou des phlyctènes contenant une sérosité jaunâtre.

La respiration est difficile, stertoreuse et la déglutition ne se fait qu'à grand peine.

La malade délire et répond incomplètement aux questions qu'on lui adresse. Elle semble près de mourir et plusieurs de nos confrères qui la voient à ce moment s'attendent comme nous à une fin très-prochaine. Cependant le pouls est encore assez plein à 108.

Nous pratiquons sur la joue droite, la région mastoïdienne et la partie supérieure du cou des scarifications. L'escarre de la paupière est isolée par quatre incisions se joignant en forme de losange et dépassant ses limites dans tous les sens, puis traversée par deux incisions cruciales ; dans chacune de ces incisions nous plaçons une petite mèche de charpie imbibée de beurre d'antimoine, de manière à cautériser complètement toute l'étendue du mal. Des éponges imbibées de liqueurs de Labarraque sont maintenues sur la joue et le^s

parties voisines. En même temps on administre une potion contenant 50 centigrammes d'acide phénique, de la limonade vineuse et du bouillon.

A partir de ce moment l'œdème s'arrête et la journée s'achève assez tranquillement : le soir la malade peut boire avec moins de difficultés, la connaissance revient un peu et le pouls tombe à 88 p.

La nuit est calme, il y a un peu de sommeil, le 21 l'œdème a diminué, la malade répond assez bien aux questions qu'on lui adresse, elle souffre peu, le pouls est à 82 — mêmes prescriptions, journée et nuit relativement bonnes. Le 22, la malade se plaint ; au voisinage des scarifications nous constatons une rougeur érysipélateuse qui s'étend à l'oreille : pouls à 102—Journée et nuit mauvaises, mêmes prescriptions. Le 23, la rougeur a diminuée, amélioration notable, pouls à 90, la malade boit facilement. Le 24, l'amélioration continue, on peut écarter les paupières de l'œil gauche et constater qu'il est sain.

A partir de ce moment l'amélioration se manifeste chaque jour, un sillon se creuse au tour de l'escarre qui tend à s'éliminer peu à peu ; mais en même temps la paupière inférieure qui n'a point été cautérisée devient le siège d'une mortification dont l'escarre molle et grisâtre diffère notablement de celle de la paupière supérieure qui est sèche, dure et noire.

Le 5 février, toutes les parties mortifiées sont éliminées, il ne reste plus qu'une plaie couverte de bourgeons charnus de bonne nature qui peu à peu se cicatrise et la malade sort de l'hôpital le 15 mars complètement guérie. Toutefois la paupière inférieure présente un léger ectropion, l'œil a perdu la vision par suite de l'opacité de la cornée, et la paupière supérieure, en grande partie détruite, nécessitera plus tard une opération d'autoplastie qui nous paraît devoir donner un bon résultat.—(*Union Médicale du Nord-Est.*)

Diphthérie.

L'Impératrice d'Allemagne a offert en récompense un prix de \$500 pour le meilleur essai original sur cette maladie. Il doit être soutenu par des recherches expérimentales sur la cause, le moyen de propagation et de l'arrêt des ravages de la maladie.

Quelques uns des médecins les plus éminents de l'Allemagne décideront qui mérite ce prix généreux. L'essai peut être écrit en anglais, en français ou en allemand et envoyé, avec la devise, accompagné du nom de l'auteur, dans une enveloppe scellée, portant la même devise, au professeur Von Langenbeck, Berlin, et reçu par lui le ou avant le 15 Déc. 1880.

Nous espérons qu'un de nos lecteurs remportera ce prix royal.—(*St. L. Clin. Rec.*)

Histologie de la néphrite aiguë.

Le Dr. Thadaus Browicz, de Cracovie (*Centralblatt für d. Med. Wissenschaft*, 12 Mars) a déterminé la néphrite par des injections sous-cutanées de cantharidine chez des lapins, de manière à reconnaître les changements morbides quant au siège primitif des lésions. Il trouva les reins gonflés et volumineux, avec une teinte rouge-brun foncée à la surface corticale, dont quelques endroits avaient une couleur plus pâle jaunâtre. Les changements histologiques étaient restreints aux parties sécrétantes des organes, le labyrinthe. Les ampoules vasculaires étaient d'abord gonflées; plus tard, survenait une couche de matière hyaline ou finement granuleuse entre l'ampoule et les capsules, ce qui comprimait l'ampoule et distendait la paroi capsulaire. On trouvait les mêmes matériaux dans les tubes urinifères sous forme de moules

tubulaires. Cette substance finement granulaire (paraglobuline?) après minutieux examen, se composait de courts corpuscules ovales, qui devenaient transparents et disparaissaient sous l'influence de l'acide acétique. L'épithélium des tubes urinipares étroits était sombre et gonflé, même pour les obtusiers. En dedans de la couche épithéliale, il y avait en plusieurs endroits des cellules rondes, qui ressemblaient par leur apparence, leur volume et leur teinte à celles du tissu intertubulaire interstitiel, et vu l'absence de toute apparence de prolifération de l'épithélium elles étaient probablement des cellules errantes. Le tissu interstitiel ne présentait qu'un petit nombre de corpuscules incolores, qui étaient réunis ensemble par petits groupes. Dans les tubes droits, à part l'obscurcissement et le relâchement de l'épithélium, il n'y avait aucun changement.

L'auteur conclut, par conséquent, que la néphrite parenchymateuse, décrite par Virchow, n'est pas secondaire et nécrosique, comme le pense Kelsch, mais qu'elle est le résultat d'exudation dans les tubes urinipares; et que la néphrite interstitielle, dont on rencontre les dernières traces après la mort, est une affection distincte, ayant quelque analogie avec les affections inflammatoires superficielles des poumons, dans lesquelles prend souvent part le tissu connectif.—*London Med Record*, 15 Mai 1879.

—Trois Princes de la science se rencontrent en consultation pour discuter le cas embarrassant de leur patient, le général.
X.

“Eh bien Thomas,” dit le général à son valet, lorsque les médecins sont sortis; “qu'ont-ils décidé? Dis moi la vérité.”
—“Eh bien, général, chacun avait une opinion différente, et ce gros monsieur de bonne humeur avec un ruban à sa boutonnière, dit: “Prenons patience encore quelque temps... l'autopsie, quelque'elle soit, nous mettra bien d'accord.”—(Ech.)

Statistiques Vitales de la Cité de Montréal pour le mois d'Octobre 1879.

SEXE.	QUARTIERS.
Masculin	123
Féminin	123
Total	246
CONDITIONS.	
Mariés	47
Veufs	4
Veuves	10
Célibataires	35
Enfants	150
Total	246
NATIONALITÉS.	
Canadiens-Français	163
Canadiens-Anglais	54
Irlandais	14
Anglais	10
Ecossais	3
Autres nationalités	2
Inconnues	0
Total	246
	Total
	246
MORT-NÉS.	
Canadiens-Français	8
Catholiques parlant l'anglais	0
Protestants	2
Total	10
	Masculin 4 ; Féminin 6
	10

AGES.	Canadiens- Français.	Catholi- ques parlant l'anglais.	Protes- tants.	Total.
Au-dessous d'un an	65	14	10	89
De 1 à 5 ans	42	6	4	52
“ 5 à 10 “	4	1	1	6
“ 10 à 15 “	2	0	1	3
“ 15 à 20 “	3	3	1	7
“ 20 à 30 “	8	3	5	16
“ 30 à 40 “	12	1	6	19
“ 40 à 50 “	4	4	3	11
“ 50 à 60 “	6	3	4	13
“ 60 à 70 “	5	4	2	11
“ 70 à 80 “	11	2	3	16
“ 80 à 90 “	1	0	1	2
“ 90 à 100 “		0	0	0
Inconnu			1	1
Total	163	41	42	246

CAUSES DE LA MORTALITÉ.			
<i>1re Classe.—Maladies Zymotiques.</i>		<i>Autres maladies Cerveau et système nerveux.....</i> 6	
Variole.....	40	Maladies des org. de la circ.	9
Scarlatine.....	2	Bronchite.....	7
Diphthérie.....	8	Pneumonie.....	5
Croup.....	1	Maladies des org. respiratoi.	6
Copueluche.....	0	Maladies des org. digestifs.	10
Fièvres Typhoïdes.....	7	Autres maladies Locales....	4
Autres Fièvres.....	2	Total.....	63
Dyssentérie.....	1	<i>4me Classe—Mal. de Développement.</i>	
Diarrhée.....	15	Naissance prématurées.....	9
Choléra Infantum.....	2	Débilité Infantile.....	19
Autres maladies Zymotiques	5	Dentition.....	4
Total.....	83	Vieillesse.....	2
<i>2me Classe—Mal. Constitutionnelles.</i>		Débilité Chronique.....	8
Cancer.....	1	Autres maladies de Développement.....	2
Phthisie.....	28	Total.....	44
Autres maladies Constituti.	12	<i>5me Classe—Décès par Violence.</i>	
Total.....	41	Accidentelles.....	3
<i>3me Classe—Maladies Locales.</i>		Autres causes.....	0
Céphalite.....	5	Inconnues.....	12
Apoplexie.....	4	Total.....	15
Paralysie.....	3	Grand Total..... 246	
Convulsions.....	4		

BUREAU DE SANTÉ, MONTRÉAL, Novembre 1879.

Il y eut 246 décès durant le mois d'Octobre dernier—47 de moins que dans le mois de Septembre, et 40 de moins qu'en Octobre 1878.

246 décès pour le mois représentent une proportion annuelle de 21.86 par 1000 de la population.

163 décès eurent lieu chez les Canadiens-Français, 41 chez les Catholiques parlant l'anglais, et 42 parmi les Protestans.

Il y eut 8 décès par la diphthérie—1 de moins que dans le mois précédent—et 3 de moins qu'en Octobre 1878. 7 décès eurent lieu par les fièvres typhoïdes, le même nombre que dans le mois précédent, mais 2 de plus que dans le mois correspondant de l'an dernier.

40 décès furent causés par la variole—2 de plus que dans le mois précédent—et 40 de moins qu'en Octobre 1878.—De ce nombre n'étaient pas vaccinés, rapportés comme ayant été vaccinés— dont on a pu avoir aucune information. 37 furent parmi les Canadiens-Français, 2 parmi les Canadiens parlant l'anglais, et 1 parmi les Protestants. 33 de ces décès eurent lieu dans la partie Est de la ville et 4 dans la partie Ouest, 3 à l'Hôpital Civique. Les rues dans lesquelles il y eut le plus de décès sont les rues Visitation 3, Maisonneuve 5, Jacques-Cartier 5, et St.-Hypolite 3.

Il y eut 2 décès par la variole de plus que dans le mois précédent, cette maladie paraît s'accroître ; et nous ne devons pas en être surpris, car comme je l'ai déjà fait remarquer les parents négligent de recourir à la vaccination, surtout dans les localités où sévit la variole, alléguant pour raison que la vaccination prédispose à la variole. Les vaccinateurs ont beaucoup de difficulté à combattre ces préjugés.

Le règlement concernant la vaccination devrait être mis en force au moins dans deux ou trois cas, afin de faire reconnaître le principe de la loi de vaccination.

J'ai aussi déjà dit que notre système de vaccination avait été de beaucoup amélioré et la vaccination se fait à présent on peut dire seulement parmi la population infantine. Je crois cependant que l'on pourrait faire un plus grand nombre de vaccination en chargeant un des vaccinateurs de reviser les vaccinations, en agissant ainsi les vaccinateurs ne seraient pas obligés de revoir au bout de huit jours ; celui chargé de la revision inspecterait toutes les vaccinations faites par les vaccinateurs, et revaccinerait ceux qui ne l'auraient pas été avec succès. De plus, le reviseur devrait en outre recueillir du vaccin pour pouvoir en fournir à la profession médicale.

Depuis le mois de Janvier dernier au 1er Octobre, 345 décès par la variole eurent lieu dans les différents quartiers de la ville. De ce nombre 216 furent dans les quartiers Ste. Marie et St. Jacques. On sait que ce sont dans ces deux

quartiers que la variole a toujours le plus sévi. Nous devrions faire nos efforts afin de diminuer les ravages de la maladie dans la partie Est de la ville, et pour obtenir ce but nous ne pourrions mieux faire que de donner instruction à trois des vaccinateurs [de faire le service dans les rues dans lesquelles la variole sévit le plus.

En même temps la police sanitaire en prenant le nom des enfants non vaccinés devra faire connaître le domicile des vaccinateurs ainsi que l'heure à laquelle ils vaccinent.

A. B. LAROCQUE, M. D.

Officier de Santé.

Dispensaire de la Providence.

Mr. le Dr. A. Piché a été le médecin de service durant le mois d'Octobre.

Le total des ordonnances a été de 2000, et 145 visites ont été faites à domicile.

Mr. le Dr. J. A. Leblanc est chargé du service pour le mois de Novembre.

Naissance.

A Montréal, le 29 Octobre, la Dame de A. Mathieu M. D. V., une fille

J. G. BIBAUD, M.D.

VISITES ET CONSULTATIONS,

EN VILLE ET A LA CAMPAGNE

HEURES DE BUREAU :

De 8 à 9 hrs. A.M. De 12½ à 2 hrs., et de 5 à 8 hrs. P.M.

NO. 30, RUE ST. DENIS, MONTRÉAL.

Bulletin Météorologique pour le mois d'Octobre 1879.

OBSERVATOIRE DU COLLEGE MCGILL

HAUTEUR AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER : 187 PIEDS.

Dates.	THERMOM.		BAROMET.		Pression moyenne de la vapeur.	Humidité relative moyenne.	VENT.		Etat nuages du ciel. Moy	Pluie.	
	Max.	Min.	Max.	Min.			Direction Générale.	Vitesse moyenne en milles p. h.			
	1	75.1	61.7	30.148	30.040	5105	74.5	S. O	14.2	6.4	
	2	73.9	55.3	30.247	29.846	4909	76.0	S. E	8.4	7.9	
	3	74.0	55.0	29.959	29.724	3130	51.1	S. O	17.9	5.9	0.02
	4	62.3	46.2	30.162	29.972	2299	52.6	O.	12.6	3.7	
Dimanche	5	68.0	45.7	12.0	
	6	59.8	41.9	30.284	30.135	2912	75.5	N. E	6.9	4.1	
	7	76.3	45.0	30.220	30.093	4575	76.9	S. O	9.9	3.5	
	8	75.5	62.2	30.151	30.040	5250	72.4	S. O	13.7	8.7	
	9	75.5	58.9	30.100	30.037	5394	78.1	S. O	4.0	7.4	
	10	61.8	48.0	30.228	30.090	3500	82.5	N. E	10.9	10.0	
	11	57.0	47.7	30.227	30.214	3569	88.0	N. E	4.6	10.0	
Dimanche	12	53.5	46.7	N.	3.5	0.41
	13	60.5	40.9	30.367	30.197	2251	59.0	N. O	10.2	1.0	
	14	62.0	42.4	30.275	30.106	2197	53.5	9.1	2.1	
	15	69.0	49.6	30.064	29.969	3645	65.5	S. O	19.2	8.0	
	16	80.0	59.9	30.089	29.996	5541	78.0	S. O	9.7	7.1	
	17	73.4	54.3	30.108	29.932	4980	81.1	E.	9.6	9.0	0.05
	18	66.5	56.1	29.919	29.721	4879	90.2	S. O	16.5	9.1	0.82
Dimanche	19	45.0	35.0	N. O	14.4	
	20	49.5	30.9	30.230	30.072	1614	63.1	O.	12.8	1.9	
	21	66.3	39.8	30.084	30.018	2574	64.4	S. O	15.2	3.1	
	22	63.8	46.1	30.114	29.908	3134	70.0	S.	8.9	8.6	Inapp.
	23	61.0	33.7	29.966	29.721	2692	67.0	O.	14.9	8.4	0.10
	24	38.3	26.4	30.317	29.867	1321	68.4	N.	14.0	7.5	Inapp.
	25	40.6	22.0	30.659	30.373	1215	71.4	O.	15.0	0.9	
Dimanche	26	52.9	24.4	S.	14.0	
	27	53.8	35.1	30.202	29.842	1791	61.6	S. O	13.6	8.5	
	28	50.7	42.0	29.791	29.339	2650	83.5	S.	9.5	9.6	0.02
	29	54.5	40.6	29.404	29.341	2476	77.5	O.	15.5	5.9	0.28
	30	54.5	35.2	29.643	29.340	1946	69.6	S. O	23.0	7.2	Inapp.
	31	38.7	26.9	29.961	29.675	1342	70.1	O.	23.2	6.2	
Moyenne.....		61.09	43.73	3218	71.17	12.47	6.36	